

## Analyse d'une manipulation nihiliste (4)

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 1 juillet 2010

### L'ONU, l'UE et les traités internationaux au service de la culture de mort

*J'ai été amenée à m'absenter du web ces jours-ci. Ce blog restera tout de même actif puisque j'ai choisi ce moment pour publier, en plusieurs livraisons, le texte d'une remarquable conférence d'Austin Ruse, président de [C-Fam](#), organisme de veille catholique sur les questions du respect de la vie et de la famille auprès de l'ONU et d'autres instances internationales. Il l'avait faite lors de la [World Congress of Families](#) en août dernier à Amsterdam, et m'a donné par la suite l'aimable autorisation d'en publier ma traduction française. C'est une analyse de fond qui me paraît absolument indispensable pour comprendre le rôle des organisations supranationales dans la diffusion de la culture de mort ; pour comprendre aussi la nécessité de tenir informés les gens de bonne volonté.*

#### IV. La démocratie confisquée

Cela frappe au cœur du processus démocratique. Les citoyens d'un Etat souverain sont en général satisfaits de ce que leurs gouvernement puissent représenter et représentent effectivement leurs souhaits et leurs meilleurs intérêts. Un tel citoyen permet à son

gouvernement de négocier des traités qui lient ensuite l'Etat, et parfois le citoyen. Ce citoyen a au moins une chance de peser sur la politique de son propre gouvernement. Mais comment ce citoyen pourrait-il avoir une chance de peser sur les processus du comité CEDAW, un groupe généralement inconnu de citoyens privés qui ne sont responsables qu'envers eux-mêmes ? Il s'agit là d'un profond déficit démocratique.

Et qu'en est-il des effets de ces injonctions du comité CEDAW ? Sont-elles écoutées ? Ces injonctions provoquent-elles un effet sur le droit ? Eh bien oui. Certainement oui.

Ces derniers mois la Haute Cour de Colombie a renversé les lois du pays condamnant l'avortement, et au cours du processus les juges ont cité ce qu'ils considèrent être des obligations liées au traité CEDAW. Les juges de la Cour suprême mexicaine ont décidé de même qu'il existe des obligations nées du traité CEDAW qui obligent à renverser les lois contre l'avortement.

Le groupe de défense des droits de l'homme, qui naguère pensait autrement, tient désormais cette position : que CEDAW exige la légalisation de l'avortement.

Tout cela est mensonge.

Cet argument est désormais en marche autour du globe et il ne s'enracine pas seulement dans CEDAW mais aussi dans la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels, où la clause sur le « droit à la vie » est désormais interprétée par les avocats radicaux comme incluant un droit à l'avortement.

Ce n'est pas seulement la cause des enfants à naître qui est menacée par ces réinterprétations radicales de traités de droit dur. Des groupes homosexuels radicaux, ainsi que des représentants de l'ONU interprètent désormais les traités internationaux de manière à inclure l'orientation sexuelle et l'identité de genre parmi les catégories de non-discrimination tout comme le sexe, la race, la religion, l'origine nationale et les autres catégories bien établies. Les comités de l'ONU imposeront bientôt aux Etats d'instituer le mariage homosexuel, l'adoption homosexuelle et l'enseignement de la propagande homosexuelle aux petits enfants.

Il ne faut pas croire que ces manœuvres scandaleuses n'affectent que les pays en voie de développement. Cela se produit également dans le monde développé. Cela s'est, de fait, produit aux Etats-Unis. Il y a quelques années la Cour suprême des Etats-Unis a fait de la sodomie homosexuelle un droit constitutionnel. Ce faisant, la Cour suprême s'est référée à de soi-disant nouvelles normes internationales et aux arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

Lorsque la Cour suprême a interdit la peine de mort pour ceux qui avaient commis un crime en tant que jeune mineur, la Cour a cité la Convention sur les droits de l'enfant – un traité que les Etats-Unis n'ont même pas ratifié.

Certains membres de la Cour suprême des Etats-Unis se sont engagés à continuer cette pratique qui consiste à se référer à des documents et des traités que les Etats-Unis n'ont pas ratifiés, mais dont ils pensent qu'ils constituent de nouvelles normes internationales.

Cette stratégie du droit dur, émanant de la gauche dure, affecte déjà et continuera d'affecter tous les pays du monde.

Austin Ruse (traduction : Jeanne Smits)

*à suivre...*

© [leblogdejeannesmits](http://leblogdejeannesmits).

